



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID : 063-256300187-20231004-2023_10_34-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du
04/10/2023

Délibération
n° 2023-10-34

Date de convocation :
22/09/2023

Nombre de membres
en exercice : 87
Nombre de membres
présents : 45
Nombre de suffrages
exprimés : 52

VOTE :
Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de
séance :
Amalia QUINTON

*La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours contentieux devant
le Tribunal administratif de
Clermont-Ferrand dans un
délai de deux mois à
compter de sa publication.
La juridiction compétente
peut notamment être saisie
via une requête remise ou
envoyée au greffe du
tribunal administratif ou par
l'application Télérecours
citoyen accessible à partir
du site www.telerecours.fr*

L'an deux mil vingt-trois, le 04 octobre, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **Plan de financement 2023-2024 pour les aides aux particuliers concernant la réhabilitation de l'ANC**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le plan de financement 2023-2024 pour les aides aux particuliers concernant la réhabilitation de l'ANC.

Monsieur le Président rappelle qu'il doit être autorisé à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, pour les propriétaires intéressés par les aides du Conseil Départemental concernant les travaux de réhabilitation d'assainissement non collectif.

L'aide financière prévisionnelle est 20% du montant des travaux plafonné à 9 500 € HT + 500 € HT pour l'étude de sol.

Monsieur le Président doit également être autorisé à signer la convention avec le Conseil départemental relative aux aides pour la réalisation des travaux sous maîtrise d'œuvre privée, ainsi que la convention de réalisation des travaux avec les propriétaires.

Les dossiers seront déposés, avant le 15 octobre 2023 auprès du Conseil départemental.

DELIBERATION

Le Comité Syndical, les explications du Président entendues :

- Adopte le programme et le plan de financement 2023-2024 pour les aides aux particuliers concernant la réhabilitation de l'ANC,
- Demande à leur Président de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.
- Autorise le Président à signer les conventions correspondantes.

**FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.**
Le Président,
René LEMERLE

